

SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2018, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 12 août au 9 septembre 2019. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 24 septembre au 2 octobre 2019.

A la date de clôture du premier vote, la coopérative comptait 675 membres. La participation s'établit à 61 votants, soit un taux de participation de 9,04 %. Pour mémoire, la clôture du bilan 2017 avait réuni 286 votants. Le vote a donc, conformément aux statuts, été invalidé.

Les questions mises aux voix étant, dans leur très grande majorité, à caractère légal, elles ont été remises aux voix du 2 au 9 octobre. La participation s'établit à 127 votants, soit un taux de participation de 18,81 %. S'agissant du second vote, il n'est pas tenu compte du quorum de 50 % des membres.

Les résolutions suivantes ont été proposées et mises aux voix :

Résolution n°1 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le bilan moral 2018.

Oui	Particuliers : 79 (19,75 point) Soutiens : 6 (0,6 point) Professionnels : 31 (2,8 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point)	30,9 points 96,87 %
Non		0 %
Blanc	Particuliers : 4 (1 point)	1 point 3,13 %

Résolution n°2 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le bilan financier 2018 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion.

Oui	Professionnels : 30 (7.5 point) Soutiens : 5 (0.5 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Particuliers : 80 (20 point)	30,4 points 95,30 %
Non		0 point 0 %
Blanc	Professionnels : 1 (0.25 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 3 (0.75 point)	1,5 points 4,70 %

Résolution n°3 : Adoptée

L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2018 comme suit : Complément de la réserve légale de 1906 € (pour la porter à 20 % du capital soit 4108 €). Le solde (10454 €) aux réserves impartageables, les portant à 76775 €.

Oui	Particuliers : 80 (20 point) Professionnels : 31 (7.75 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 6 (0.6 point)	31,15 points 97,65 %
Non		0 points 0 %
Blanc	Particuliers : 3 (0.75 point)	0,75 points 2,35 %

Résolution n°4 : Adoptée

L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillées et chiffrées dans le bilan moral, section 3.

Oui	Particuliers : 73 (18.25 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Soutiens : 6 (0.6 point) Professionnels : 30 (7.5 point)	28,75 points 90,13 %
Non		0 points 0 %
Blanc	Professionnels : 1 (0.25 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 10 (2.5 point)	3,15 points 9,87 %

Résolution n°5 : Adoptée

L'assemblée générale approuve la modification du principe général concernant les rejets de prélèvements qui consiste, sauf demande expresse de la part du membre, à augmenter d'autant le prélèvement suivant avec une option de limitation du montant maximum prélevé pour les personnes éprouvant des difficultés financières.

Oui	Professionnels : 29 (7.25 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 6 (0.6 point) Particuliers : 80 (20 point)	30,65 points 96,08 %
Non	Professionnels : 1 (0.25 point)	0,25 points 0,78 %
Blanc	Particuliers : 3 (0.75 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	1 points 3,13 %

Résolution n°6 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 de Gwenaël Adine.

Oui	Soutiens : 4 (0.4 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Professionnels : 31 (7.75 point) Particuliers : 80 (20 point)	30,55 points 96,07 %
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,4 points 1,26 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 3 (0.75 point)	0,85 points 2,67 %

Résolution n°7 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 de Thierry Corniot.

Oui	Particuliers : 78 (19.5 point) Professionnels : 30 (7.5 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Soutiens : 5 (0.5 point)	29,9 points 94,47 %
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 1 (0.25 point)	0,65 points 2,05 %
Blanc	Particuliers : 4 (1 point) Soutiens : 1 (0.1 point)	1,1 points 3,48 %

Résolution n°8 : Adoptée

L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2022 d'Alfred Urban.

Oui	Professionnels : 31 (7.75 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 5 (0.5 point) Particuliers : 80 (20 point)	31,05 points 97,34 %
Non		0 points 0 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 3 (0.75 point)	0,85 points 2,66 %

Résolution n°9 : Adoptée

L'assemblée générale entérine l'entrée officielle de Franck Mouchel au conseil d'administration (jusqu'en 2020).

Oui	Particuliers : 78 (19.5 point) Professionnels : 31 (7.75 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 5 (0.5 point)	30,55 points 95,77 %
Non		0 points 0 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 5 (1.25 point)	1,35 points 4,23 %

Résolution n°10 : Adoptée

L'assemblée générale entérine l'entrée officielle de Marc Zugetta au conseil d'administration (jusqu'en 2021).

Oui	Particuliers : 79 (19.75 point) Soutiens : 5 (0.5 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Professionnels : 31 (7.75 point)	30,8 points 96,55 %
Non		0 points 0 %
Blanc	Particuliers : 4 (1 point) Soutiens : 1 (0.1 point)	1,1 points 3,45 %

Résolution n°11 : Adoptée

L'assemblée générale entérine l'entrée officielle d'Alain Arnault au conseil d'administration (jusqu'en 2021).

Oui	Professionnels : 31 (7.75 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Soutiens : 5 (0.5 point) Particuliers : 78 (19.5 point)	30,15 points 94,51
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,4 points 1,25 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 5 (1.25 point)	1,35 points 4,23 %

Résolution n°12 : Adoptée

L'assemblée générale approuve la candidature d'Eric Apffel au Conseil de Surveillance jusqu'en 2022. Elle est assortie d'une période de « stage » jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de 2019.

Oui	Professionnels : 31 (7.75 point) Soutiens : 5 (0.5 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Particuliers : 78 (19.5 point)	30,15 points 94,51 %
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,4 points 1,25 %
Blanc	Particuliers : 5 (1.25 point) Soutiens : 1 (0.1 point)	1,35 points 4,23 %

Résolution n°13 : Adoptée

L'assemblée générale approuve la candidature de Christophe Daniel au Conseil d'Administration jusqu'en 2022. Christophe ayant déjà eu le loisir d'expérimenter le conseil d'administration de SCANI, nous proposons que son mandat ne soit pas assorti d'une période de stage.

Oui	Particuliers : 80 (20 point) Professionnels : 30 (7.5 point) Soutiens : 5 (0.5 point) Bénévoles & Salariés : 5 (2 point)	30 points 94,04 %
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,4 points 1,25 %
Blanc	Particuliers : 3 (0.75 point) Soutiens : 1 (0.1 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	1,5 points 4,70 %

Résolution n°14 : Adoptée

L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives.

Oui	Particuliers : 78 (19.5 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Soutiens : 6 (0.6 point) Professionnels : 31 (7.75 point)	30,65 points 96,08 %
Non		0 points 0 %
Blanc	Particuliers : 5 (1.25 point)	1,25 points 3,92 %

Composition des conseils :

La composition des deux conseils est donc, au 10 octobre 2019, la suivante :

Conseil d'administration :

- Gwenaël Adine (titulaire jusqu'en 2022)
- Alfred Urban (titulaire jusqu'en 2022)
- Bruno Spiquel (titulaire jusqu'en 2021)
- Franck Mouchel (titulaire jusqu'en 2020)
- Alain Arnault (titulaire jusqu'en 2021)
- Marc Zugetta (titulaire jusqu'en 2021)
- Christophe Daniel (titulaire jusqu'en 2022)

Conseil de surveillance :

- Thierry Corniot (titulaire jusqu'en 2022)
- Pascale Doz (titulaire jusqu'en 2021)
- Christophe Delaunay (titulaire jusqu'en 2020)
- Eric Apffel (stagiaire jusqu'en 2022)

Comme initié l'an passé, les élus stagiaires ne seront pas déclarés auprès du RCS cette année. Leur mandat sera soumis de nouveau au vote lors de la prochaine clôture comptable afin de confirmer ou d'infirmer d'une part leur implication dans SCANI et d'autre part le fait, pour eux, de s'engager.

La date de fin de mandat indiquée ci-dessus concerne la globalité du mandat, pas la période de « stage ».

Le présent procès verbal a été établi le 10 octobre 2019 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.